

Terminologie juridique néerlandaise

ECB3009 - NDRN

Domaine : **Sciences juridiques** Grade académique : **Bachelier en droit - Namur**
Niveau de certification : **6 Cycle : Premier Cycle** Année académique : **2026-2027 (Q1)**

CRÉDITS ECTS 3		VOLUMEHoraire 25 h	
PRÉREQUIS <i>Aucun</i>		CO-REQUIS <i>Aucun</i>	
IMPLANTATION Département économique de Namur	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Benoît Dujardin	RESPONSABLE DE L'UE Caroline VALLAEYS	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Caroline VALLAEYS

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
IE-Droit	3	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'unité d'enseignement fait partie du programme, B3.

Elle contribue au profil d'enseignement de Bachelier en Droit en développant plus particulièrement les acquis d'apprentissage terminaux suivants :

Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe

- Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation.
- Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.
- Assurer l'interface entre les différents interlocuteurs.

Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit

- Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique.
- Effectuer des recherches juridiques sur différents formes de supports.
- Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue.

Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

- Développer un esprit de synthèse.
- Actualiser l'information, en vérifier la pertinence dans un contexte donné.

S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.

- Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion.
- Organiser son travail afin de respecter les délais.

Compétences génériques liées aux enjeux des transitions

- Identifier une ou plusieurs situations problématiques relatives aux enjeux de la transition (sensibilisation)
- Analyser les méthodes, les pratiques et les initiatives existantes visant des solutions à ces enjeux (pensée critique)

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Le cours s'articule selon quatre axes :

- Compréhension à la lecture
- Compréhension à l'audition
- Expression écrite
- Expression orale

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette UE de Terminologie juridique néerlandaise vise à outiller l'étudiant en Bloc 3 du Bachelier en Droit d'un vocabulaire et d'une aisance suffisants en néerlandais juridique pour exercer sa future profession dans un contexte bilingue ou institutionnel belge. Le cours travaille de façon équilibrée les quatre compétences linguistiques - compréhension à la lecture, compréhension à l'audition, expression écrite et expression orale - à partir de documents authentiques (cas de jurisprudence, articles, revues spécialisées, textes de loi). L'étudiant apprend ainsi à lire et comprendre des textes juridiques néerlandophones, à suivre des messages oraux à caractère juridique, à rédiger et traduire des contenus juridiques, et à présenter oralement un sujet de droit sur la base de documents authentiques. Ce faisant, l'UE contribue directement aux acquis terminaux de communication (écouter, informer, conseiller), de mobilisation des savoirs juridiques dans plusieurs langues, d'analyse synthétique de l'information et d'organisation autonome du travail.

CONTENU

Le cours s'articule selon quatre axes :

- Compréhension à la lecture : lire de façon individuelle ou dirigée des articles, ou des revues spécialisées et des documents authentiques
- Compréhension à l'audition : comprendre des messages authentiques à caractère juridique ainsi que des informations nécessaires au quotidien du futur juriste
- Expression écrite : traduire, rédiger, répondre à des questions de contenu ainsi qu'à des questions de vocabulaire
- Expression orale : présenter un sujet juridique sur base de documents authentiques

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- Journaux et revues juridiques : Nieuw juridisch weekblad, Rechtskundig Weekblad, de juristenkrant, wetboeken, ...
- Van Hoecke M., Bouckaert B. en Defrancq R., Inleiding tot het recht, uitgeverij Acco-Leuven, 2023
- Daeninck Ph., Voorlopige Hechtenis, uitgeverij Wolters Kluwer, 2015
- Barbieux Y., Borloo J.-P. en Vandermeersch D., Wegwijs in de doolhof van het gerecht, Van Halewyck, 2007

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ADRN3009 — Terminologie juridique néerlandaise	textes authentiques, vocabulaire des textes, textes légaux, powerpoint et exercices disponibles sur Moodle.

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ADRN3009 — Terminologie juridique néerlandaise	25 h	Néerlandais	Néerlandais

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ADRN3009 — Terminologie juridique néerlandaise	Méthode interactive. La langue de l'enseignement est le néerlandais. Les cours sont donnés en présentiel avec des séances à distance asynchrones et en autonomie.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE GROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Sans objet : cette unité d'enseignement ne compte qu'une seule activité d'apprentissage.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Évaluation intégrée : non.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

L'UE ne comporte qu'une seule activité d'apprentissage, Terminologie juridique néerlandaise, qui représente donc 100 % de la note finale de l'UE (aucune évaluation intégrée n'est requise puisqu'il n'y a pas d'autre activité à combiner). En première session, l'évaluation repose sur la participation aux évaluations (travail journalier, TJ) à hauteur de 80 % de présence minimale requise ; l'étudiant qui atteint ce seuil valide sa note sur cette base (pondération 100 %), tandis que celui qui n'atteint pas les 80 % de présence, qui est absent aux évaluations, ou qui souhaite améliorer sa note malgré un TJ valable, doit présenter en janvier un examen écrit (50 %) et oral (50 %) portant sur la matière du premier semestre (pondération 100 %). En seconde session, l'évaluation consiste systématiquement en un examen écrit (50 %) et oral (50 %) sur la même matière (pondération 100 %). La langue d'évaluation est le néerlandais. Cette note finale, unique pour l'UE, entre au jury avec une pondération de 60 et l'UE est créditée de 3 crédits ECTS.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ADRN3009 — Terminologie juridique néerlandaise	Septembre - Janvier (session 1) - Interros (TJ) : modalités de prise en compte des évaluations, à savoir participation à 80 % du total des points des évaluations. L'étudiant qui n'obtient pas les 80 % de participation aux évaluations, ou absent aux évaluations, présentera l'examen en janvier. Pondération : 100 %. Septembre - Janvier (session 1) - Examens : 1/ Les étudiants qui n'ont pas obtenu les 80 % de présence aux évaluations doivent présenter l'examen écrit et oral en janvier sur la matière vue au 1er semestre. 2/ Les étudiants qui ont un TJ mais qui souhaitent améliorer leur note peuvent présenter l'examen écrit (50 %) et oral (50 %) en janvier sur la matière vue au 1er semestre. Pondération : 100 %. Deuxième session - Examens : examen écrit (50 %) et oral (50 %) sur la matière vue au 1er semestre. Pondération : 100 %.

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.